

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 45 (1965)
Heft: 2: Contribution suisse à l'élégance française

Rubrik: En bref... la Communauté européenne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coup de frein français

Après avoir demandé, en début d'année, une nouvelle accélération des débats agricoles, la France freine maintenant le processus d'intégration dans le cadre de la CEE. Ses ministres se déplacent moins souvent à Bruxelles ; la solution de certains problèmes agricoles semble moins urgente qu'avant ; du même coup, la France montre peu d'empressement à faire avancer la politique commerciale commune et l'union douanière qui sont pourtant, aux yeux de ses partenaires, aussi importantes que le marché commun agricole.

Financement agricole en litige

La mauvaise humeur française à l'égard du Marché commun s'explique en grande partie par l'étonnement mêlé d'agacement qu'a causé à Paris l'ambitieux projet de la Commission Hallstein relative au financement de la politique agricole. Ce projet a soudainement fait comprendre aux Français que la politique agricole commune souhaitée par eux pourrait les conduire beaucoup plus loin sur la voie supranationale qu'ils ne le désirent. Remettre à un exécutif supranational toutes les ressources douanières des États membres, comme le demande M. Hallstein, serait priver ceux-ci d'une partie non négligeable de leur autonomie. Quant au renforcement des pouvoirs du Parlement européen exigé par M. Hallstein, il est considéré à Paris comme une rupture intolérable de l'équilibre institutionnel de la CEE. Tenant compte de l'antinomie existant entre la France et ses partenaires européens, on n'attend cet été qu'une simple prolongation du système provisoire de financement, les grandes décisions étant renvoyées à des lendemains meilleurs.

Budget réaménagé pour l'Euratom

Après de longs mois de tergiversations et d'insécurité, la Communauté atomique des « Six » a été dotée d'un budget réaménagé. L'Euratom peut ainsi terminer son plan quinquennal prenant fin en 1967. La France, qui avait demandé en mai 1964 une concentration plus poussée de la recherche communautaire, a obtenu largement satisfaction. L'activité d'Euratom sera désormais axée particulièrement sur le projet « Orgel », les réacteurs rapides et la fusion thermonucléaire. Si le compromis intervenu a été salué plutôt avec résignation qu'avec joie, on est tout de même content à Bruxelles d'avoir sauvé l'Euratom de la stagnation qui le menaçait.

Projets céréaliers au GATT

Le Kennedy-round à Genève n'avance que lentement, notamment dans le domaine agricole. La négociation n'a pu démarrer réellement qu'après le dépôt, à la mi-mai, de projets plus concrets concernant la réglementation du commerce mondial des céréales. La CEE a déposé à Genève un projet d'accord mondial susceptible d'assurer à ce secteur une plus grande stabilité de prix, tout en offrant aux pays en voie de développement un approvisionnement meilleur marché. Ce projet étant, pour le moment, assez vague, les « Six » seront sans doute obligés, dans un avenir non lointain, à en préciser le contenu.

Vienne et Lagos doivent patienter

La CEE a poursuivi ces derniers mois les négociations d'association avec le Nigéria et l'Autriche. Les discussions avec Lagos ont été compliquées par les réserves émises par la France qui voudrait que les dossiers « Tunisie » et « Maroc » soient traités en même temps. Ce désir étant reconnu comme valable par les partenaires de la CEE, il semble que les pourparlers avec le Nigéria puissent avancer plus rapidement à l'avenir.

Quant à l'Autriche, elle devra aussi s'armer de patience. La Commission Hallstein a eu avec la délégation de Vienne trois séries d'entretiens qui ont porté sur les tarifs industriels, les produits agricoles et le commerce avec l'Est. La première phase des négociations pourrait s'achever en été ; la seconde, plus difficile (puisqu'elle portera sur l'harmonisation des politiques économiques) commencera probablement en automne.

Un pont entre les Six et les Sept ?

Certains pays de l'AELE, notamment le Royaume-Uni et le Danemark, n'ont pas perdu l'espoir de pouvoir jeter un pont entre les « Six » et les « Sept ». M. Haekkerup (Danemark) en a parlé récemment à la Commission Hallstein à Bruxelles qui semble reconnaître la nécessité d'améliorer les relations entre les deux entités économiques. Il n'est, certes, pas question de fondre les deux blocs en une seule zone douanière, mais l'on semble tout au moins disposé à rechercher les terrains d'entente où les deux groupes pourraient collaborer fructueusement et améliorer notamment les contacts entre la Commission Hallstein et le Secrétariat de l'AELE.